

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Le 28 novembre 2023, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2023 19

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 20

Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023

08 2023 21

Adoption du budget primitif 2024

2023 DAC 50

Subvention de 12650000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e et 18^e arrondissements)

2023 DAC 62

Subvention de 2190000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2023 DAC 512

Subvention de 15000 euros à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art

2023 DLH 346

Réalisation, 31 rue de Berne (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLAI — 6 PLUS — 4 PLS) par la RIVP — Subvention (1322113 euros)

2023 DLH 363

Réalisation, 37, avenue George V (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat — Subvention (4986445 euros)

2023 DASCO 90

CODP avec la SCI DU 26 GÉNÉRAL FOY, propriétaire de l'immeuble 26 rue du Général Foy, 8^e arrondissement, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Octave-Gréard

2023 DASCO 123

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention 2024 de 1900000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

2023 DAE 226

Subvention de 3900 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 227

Subvention de 3300 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8^e et 9^e arrondissements)

2023 DAE 228

Subvention de 2 800 euros à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 229

Subvention de 19 800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 230

Subvention de 7 000 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 231

Subvention 9 300 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 DAE 272

Subvention de 220 000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

2023 SG 104

Actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques 2024 — avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

2023 DDCT 124

Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

2023 DEVE 86

Dénomination Jardin Charles-Aznavour attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs-Élysées

2023 DFPE 165

Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents

2023 DFPE 166

Subventions de 30 000 euros et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

2023 DFPE 184

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DTEC 23

Projet de « Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste »

2023 DVD 87

Stationnement de surface — Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

2023 DVD 118

Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement — Avenants aux contrats correspondants

2023 DVD 120

Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton! »

V08 2023 20

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent d'urgence la lutte contre les salons de massage dissimulant des activités de prostitution

V08 2023 21

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie de Paris corrige les externalités négatives, pour la rue de Liège et son carrefour, du nouveau plan de circulation du quartier Europe

Q08 2023 08

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'inversion du sens de la circulation sur le tronçon de la rue de Monceau entre les rues de Téhéran et de Vézelay

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2023 19

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité comme secrétaire de séance, en la personne de Grégoire GAUGER. La délibération 08 2023 19 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2023 20

Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, y a-t-il une observation ? La délibération 08 2023 20 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2023 21

Adoption du budget primitif 2024

Mme d'HAUTESERRE

Nous sommes déjà dans la deuxième partie de la mandature 2020-2026. Forts d'un bilan de mi-mandat déjà particulièrement dense, nous poursuivons sur ce même rythme la concrétisation des engagements pris en 2020 auprès des habitants.

Le contexte inflationniste ne nous facilite pas la tâche, notamment en raison de l'évolution des coûts de l'énergie pour nos équipements, mais aussi du renchérissement des coûts des matières premières et par conséquent des marchés publics.

L'état spécial d'arrondissement est avant tout un budget de dotations qui sont définies en fonction des critères démographiques (population, nombre d'enfants, etc.). En 50 ans, l'arrondissement a perdu la moitié de sa population. L'évolution du nombre d'habitants conditionne donc la dynamique de nos moyens pour les crèches, les écoles et l'entretien de l'espace public. Je rappelle la vacance actuelle de plus de 9000 logements privés dans le 8^e arrondissement équivaut à la perte de 20000 habitants au moins.

Malgré ces difficultés structurelles, nous sommes parvenus à construire un budget 2024 ambitieux qui augmente de près de 9 % par rapport à 2023 pour se situer à 2,56 millions d'euros.

Depuis 2014, ma priorité est de rattraper le retard pris dans l'entretien des équipements de proximité. Cette année encore, le budget pour les travaux urgents progresse de 20000 euros par rapport à 2023. Pour mémoire, plus nous accomplissons de travaux urgents, plus nous obtenons de crédits l'année suivante.

La dotation de gestion locale est, elle aussi, en forte augmentation (de l'ordre de 10 %) par rapport à l'an passé. Il s'agit principalement de prendre en compte l'inflation qui se répercute sur le fonctionnement des écoles et des crèches. Par ailleurs, les moyens affectés aux espaces verts progressent à mesure que nous créons des espaces verts supplémentaires.

La dotation d'investissement est elle aussi basée sur les critères de la population et n'évolue plus depuis 2007. Il faudrait d'ailleurs réformer ces mécanismes de calcul dans le cadre de la réforme territoriale. Pour l'essentiel, il s'agit des crédits des Conseils de quartier qui les utilisent pour mener des petits projets sur l'espace public.

Pour la parfaite information de notre Conseil, je vous livre les conclusions des entretiens avec la Maire de Paris sur les investissements d'intérêt local (IIL) et les investissements localisés (IL).

Il s'agit d'enveloppes fixes dédiées à l'espace public et aux équipements de proximité, respectivement de 972 000 euros et de 662 000 euros.

Nous allons ainsi poursuivre en 2024 la rénovation du square Louis XVI et débiter celle du square Marcel-Pagnol, fréquentés par les familles de ces quartiers. Plusieurs voies vont être rénovées, les avenues Ruysdael, Van Dyck, les rues de Cambacérès, d'Édimbourg, Vernet, de Berne et de Madrid. La piste cyclable du boulevard de Courcelles va être reprise au niveau du parc Monceau. Nous allons également rénover les trottoirs abimés d'une partie du boulevard Haussmann et de la rue du Faubourg Saint-Honoré. Enfin, nous avons prévu des crédits pour réaménager des traversées piétonnes ou encore rénover des pieds d'arbres.

Concernant les équipements de proximité, nous consacrerons :

- o 150 000 euros pour la modernisation de la bibliothèque Courcelles;
- o 140 000 euros pour la rénovation de la grille extérieure et la réfection des escaliers intérieurs de l'école Surène;
- o 100 000 euros pour la rénovation du préau de l'école Roquépine;
- o 122 000 euros pour des travaux dans les crèches Maleville, Laure Diebold et Saint-Honoré.

Les investissements financés par le budget central de la Ville de Paris s'élèvent pour cette année à 1,3 million d'euros. Ils comprennent :

- o la rénovation attendue du bardage du gymnase du centre sportif Jacqueline-Auriol pour 150 000 euros;
- o la poursuite des travaux « Embellir votre Quartier » dans les quartiers Monceau, Europe et Saint-Augustin pour un montant de 921 000 euros.

Enfin, nous pourrions mener les travaux validés en Commission des sites le mois dernier pour la mise en sécurité du platane remarquable du parc Monceau et la rénovation de la piste à patins.

J'ai bien évidemment sollicité en Conférence de Programmation des Équipements, des budgets supplémentaires pour le parc Monceau afin de traiter l'ensemble des désordres listés. La demande est en attente d'arbitrage.

Mme LÉCUYER

Vous avez évoqué le budget participatif. Comment expliquez-vous la diminution dans des proportions aussi importantes des montants alloués à l'arrondissement ?

Mme d'HAUTESERRE

Tous les arrondissements subissent cette baisse et pas seulement le 8^e arrondissement.

L'Opposition municipale n'a de cesse de dire que la Ville dépense de l'argent n'importe comment. Du fait de ces critiques, Mme HIDALGO et son équipe ont décidé de diminuer ces budgets.

La délibération 08 2023 21 est adoptée à l'unanimité.

4°/2023 DAC 50

Subvention de 12650000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8° et 18° arrondissements)

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles participant au rayonnement de la capitale, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville qui a subi quatre années de retard dans la rénovation de son site de la place du Châtelet. Les travaux auront duré en tout sept ans, ce qui a occasionné des dépenses exceptionnelles pour le théâtre avec le report de nombreuses interventions des équipes techniques, l'annulation et la reprogrammation de spectacles, l'embauche de techniciens supplémentaires, etc.

Je vous propose ce soir de compléter le soutien à ce théâtre par une subvention exceptionnelle de 500000 euros et d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention.

Mme LÉCUYER

Salle majeure de la capitale, le Théâtre de la Ville rebaptisé Sarah-Bernhardt a enfin rouvert en septembre dernier, après de longs travaux de modernisation. Pendant ce chantier, le directeur du théâtre et ses équipes avaient trouvé refuge dans notre arrondissement, à l'Espace Cardin. Fort d'une équipe d'une centaine de collaborateurs, le directeur du théâtre Emmanuel DEMARCY-MOTA dispose désormais d'un budget de fonctionnement de 10 millions d'euros. Auquel s'ajoutent 7 à 10 millions d'euros pour la programmation artistique.

Ces travaux du Théâtre de la Ville ont dérapé sur tous les plans : ni le calendrier ni les coûts n'ont été tenus. Ils ont duré sept ans au lieu de trois. Le coût final est prévu à 48 millions d'euros au lieu des 30 millions initialement prévus, quasi intégralement à la charge des contribuables parisiens.

La presse a régulièrement rendu compte des dysfonctionnements inacceptables faute de concertation entre les acteurs du chantier, mais aucun responsable de ces dysfonctionnements n'a été sanctionné depuis.

Permettez-moi de rappeler que le théâtre situé en face, le Théâtre du Châtelet doit nous inviter à la plus grande prudence. Ouvert en 2019, c'est en effet un puits sans fond qui accuse chaque année un déficit budgétaire de 5 à 8 millions d'euros en raison d'une convention collective indûment avantageuse et d'une programmation pour la moins hasardeuse.

En l'absence d'une réelle volonté politique de l'Hôtel de Ville d'améliorer la gestion de ses institutions culturelles, je voterai contre cette subvention au Théâtre de la Ville, d'un montant astronomique de 12 650 000 euros.

Je rappelle qu'il y a eu plusieurs intervenantes lors du Conseil de Paris du mois d'octobre du groupe «Changer Paris» sur ce sujet. C'est vrai que la gestion laisse place à de grands points d'interrogation.

M. BALADI

Nous sommes totalement d'accord sur les 48 millions d'euros évoqués. Vous parlez ici, en l'occurrence, de l'arrondissement de Paris Centre, c'est-à-dire du Théâtre de la Ville situé en face du Théâtre du Châtelet.

Or ici, clairement, il faut distinguer deux choses : le Théâtre de la Ville temporaire qui est situé dans le 8° arrondissement d'une part, et les 48 millions d'euros qui concernaient l'arrondissement de Paris Centre d'autre part. Il importait de le rappeler.

La délibération 2023 DAC 50 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote contre.

5°/2023 DAC 62

Subvention de 2190 000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

M. HESSE

Toujours dans le cadre de la politique de soutien aux institutions culturelles participant au rayonnement de la capitale, je vous propose d'apporter notre aide au théâtre du Rond-Point afin de soutenir le lancement du nouveau projet de direction et d'augmenter la subvention de l'année 2023 de 40 000 euros afin de faire face aux difficultés du secteur fragilisé par la crise.

Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention.

Je profite de ce vote pour vous annoncer le lancement du Pass culture demain soir, ici à la mairie à 19 h et pour vous rappeler qu'une vingtaine d'institutions sont partenaires de ce lancement et ont accepté de nous rejoindre en proposant des avantages tarifaires, des visites guidées ou des séances dédiées. Je vous invite donc à venir nombreux demain soir afin de découvrir nos partenaires et leur offre culturelle. Je rappelle que l'adhésion au Pass culture est gratuite et ouverte à tous.

Mme SEGOND

Cela fait près d'un an que le directeur de ce théâtre a changé. Avons-nous maintenant une idée un peu plus précise des intentions de la direction quant à sa programmation, à l'ouverture à notre jeunesse, à notre troisième âge? Je l'ai souvent rappelé dans ce Conseil : ce théâtre reçoit énormément de subventions, et qui, jusqu'à présent était réservé à un public averti. C'est la raison pour laquelle jusqu'à présent je me suis toujours abstenue dans les votes de ces subventions.

M. HESSE

La nouvelle direction n'est arrivée qu'au mois de septembre. C'est un binôme.

Mme d'HAUTESERRE

À l'époque, Jean-Michel RIBES était un personnage que tout le monde connaissait. Je l'ai connu sur France 3 : il avait son tempérament. Il imposait sa vision des choses, comme il avait imposé sa programmation.

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de demander une autre programmation. Il partait du principe qu'il était le directeur de ce théâtre et qu'il faisait ce qu'il voulait chez lui. Un nouveau duo est désormais arrivé à la direction. Le théâtre fait partie des partenaires du Pass culture. Il y aura une programmation plus adaptée à notre public.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Je tenais à rappeler que ces subventions sont co-financées par l'État. En 2022, ce co-financement s'élève à 2, 250 millions d'euros.

Vous parliez des scolaires. Pour en avoir fait l'expérience, je confirme que de plus en plus de public scolaire s'y rend.

La délibération 2023 DAC 62 est adoptée (abstention de Mme LECUYER).

6°/2023 DAC 512

Subvention de 15 000 euros à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art

M. HESSE

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en faveur des arts visuels, je vous propose d'apporter notre soutien au Comité professionnel des Galeries d'art qui organise plusieurs événements tout au long de l'année, comme le «Starting Sunday» qui encourage l'ouverture des galeries le dimanche précédant la Semaine de l'Art à Paris en octobre, ou le «Paris Galerie Dukan » au printemps, avec plus de 100 galeries qui présentent le travail de 250 artistes, des visites guidées gratuites, ou encore «Les yeux ouverts», programme éducatif qui permet aux élèves du primaire de bénéficier de sorties dans l'année, avec des visites de musées et de galeries.

Afin de permettre à cette association de développer son programme, je vous propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 15000 euros pour la réalisation de ses projets en 2023.

La délibération 2023 DAC 512 est adoptée à l'unanimité.

7°/2023 DLH 346

Réalisation, 31 rue de Berne (8^e arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (5 PLAI — 6 PLUS — 4 PLS) par la RIVP — Subvention (1322 113 euros)

Mme d'HAUTESERRE

Pour mémoire, j'avais émis un avis défavorable sur la préemption de cet immeuble du 31 rue de Berne, car je reste convaincue qu'il s'agit d'un mode coûteux de création de logements sociaux et qu'il ne s'agit non pas de créer du logement supplémentaire, mais de transformer l'existant.

En mai dernier, nous avons voté le principe d'une location à travers un bail emphytéotique de 65 ans à la RIVP pour 2,9 millions d'euros. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'échanger tout à fait récemment sur ce dossier avec la directrice.

Cet immeuble compte 15 logements, 2 T1, 8 T2 et 5 T4. Cinq d'entre eux seront des logements PLAI (très social), 6 des PLUS (social) et 4 PLS (orienté classe moyenne).

Je rappelle que les locataires actuellement présents dans l'immeuble pourront soit conserver leur bail en cours sans limites de durée, soit opter pour un bail social avec un loyer plafonné en fonction de leurs ressources.

Tous bénéficieront du programme de rénovation de l'immeuble, avec une réduction de charges significative en raison des gains énergétiques liés aux travaux d'amélioration. Le coût total des travaux est de 4,7 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros financés par la Ville de Paris.

La mairie du 8^e arrondissement devrait être réservataire de quatre logements, la moitié du contingent dévolu à la Ville de Paris. Je privilégierai des agents du service public municipal ainsi que le personnel de l'AP-HP en application de la délibération adoptée lors de notre précédent conseil d'arrondissement.

Mme LÉCUYER

Le 22 mai dernier, nous avons examiné la délibération 2023 DLH 91 qui concernait la location de cet immeuble. Il s'agit aujourd'hui de la délibération 346 qui concerne la réalisation, par la RIVP dans le même immeuble d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux. Je vous avais alors posé la question de savoir ce que devenaient les locataires en place, vous venez d'y répondre et je vous en remercie.

Par contre, je m'abstiendrai toujours sur cette délibération parce que vous connaissez ma position sur ces programmes de logements sociaux.

La délibération 2023 DLH 346 est adoptée (Mme LÉCUYER s'abstient).

8°/2023 DLH 363

Réalisation, 37, avenue George V (8° arrondissement) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 7 PLS) par Paris Habitat — Subvention (4 986 445 euros)

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération concerne uniquement la partie de logements sociaux de l'opération sur laquelle nous avons déjà débattu en septembre dernier, qui comprend en outre sept logements privés, un cabinet médical et deux commerces en rez-de-chaussée.

Les 23 logements sociaux qui seront réalisés par Paris Habitat se répartissent en 7 PLA I, 9 PLUS et 7 PLS. Il s'agit de 5 T1 et de 18 T3.

L'opération, réalisée après l'avis de l'ABF, devrait permettre une isolation par l'extérieur pour les façades donnant sur cour tanise que celle-ci sera désimperméabilisée. Les menuiseries extérieures seront refaites et l'immeuble sera relié au réseau CPCU.

Le coût total est de 11,2 millions d'euros, dont 5 millions à la charge de la Ville de Paris. La Ville de Paris disposera d'un contingent de 12 logements, dont 6 pour la mairie d'arrondissement.

L'objectif est d'y loger prioritairement le personnel des hôtels et restaurants de l'arrondissement qui travaillent bien souvent en horaires décalés, avec peu de possibilités de transport en commun.

Mme LÉCUYER

Nous avons déjà parlé de ce dossier du 37 avenue Georges V. Il est emblématique de la politique idéologique du logement social menée par la Maire de Paris : créer des logements sociaux dans l'un des quartiers les plus chers de Paris est une provocation gratuite de la droite parisienne, coûteuse pour les contribuables parisiens. Deux à trois fois plus de logements sociaux pourraient en effet être créés ailleurs, dans des quartiers moins chers.

Pourtant, Madame la Maire, vous avez voté pour ce projet lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, vous restez cohérente. Vous avez aussi appelé à voter pour en Conseil de Paris.

Pour ma part, ma position sur la politique sociale du logement est constante : je suis pour une politique du logement social pour mieux loger à Paris des familles de classe moyenne et des métiers en tension, mais je suis contre la politique de production et d'attribution des logements sociaux menée par l'Hôtel de Ville de Paris. Je dénonce cette politique que je considère comme une provocation gratuite et coûteuse. À Paris en général, et dans le 8° arrondissement en particulier.

Vous nous avez donné le nombre de logements que vous pourrez attribuer, je vous en remercie. J'espère que nous connaissons les familles qui auront la possibilité d'y loger. Vous précisez que ce seront des familles travaillant dans la restauration.

Pour ma part, je soutiens les propositions du groupe Changer Paris sur la politique du logement social, à savoir un moratoire sur la transformation de logements libres en logements sociaux, le redéploiement des investissements de la préemption dans la rénovation du parc social et l'inscription de la politique du logement dans une politique plus globale de l'habitat pour retenir les Parisiens dans la capitale, en préservant une mixité fonctionnelle et sociale qui prenne en compte le cadre et la qualité de vie.

Vous êtes sur votre position, je garde la mienne, je le redis.

Mme d'HAUTESERRE

Je pense que tout le monde ici a lu le compte rendu de notre précédent Conseil d'arrondissement. J'avais évoqué votre façon d'être et votre politique sur les logements sociaux qui montre que vous êtes

toujours contre. Vous avez répondu que vous n'étiez pas contre et que je vous attaquais personnellement parce que je disais que vous étiez constamment en opposition aux logements sociaux.

Mme LÉCUYER

Vous aviez dit que je n'aimais pas les pauvres, c'est différent. Je vous ai dit que c'était une attaque ad hominem et que le sujet était la politique de logement social menée par la Ville de Paris. C'est votre position et j'ai la mienne.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, je me dois d'avoir une explication vis-à-vis du public ici présent.

Cet immeuble a été préempté à l'époque de Bertrand DELANOË, en 2008. Vous savez bien que lorsqu'une maire comme moi arrive en 2014, tout est pratiquement bouclé.

Je maintiens qu'il faut des logements sociaux. Vous savez que dans ce périmètre qu'on appelle « Le Quartier des affaires », il y a onze immeubles qui appartiennent à des familles qui vivent en dehors de la France. Ces immeubles sont aujourd'hui inoccupés.

Des locataires de ces immeubles sont venus me voir pour les défendre, sauf que nous n'avons pas notre mot à dire sur les immeubles d'habitation privés.

À la Mairie, nous recevons des demandes de logement de familles, notamment celles qui travaillent dans la restauration et l'hôtellerie. Il convient de les loger, de les aider, sans parler des femmes seules avec enfants qui sont abandonnées par leur mari. Il faut bien les aider, et être cohérent...

Nous devons aider ces familles et repeupler notre arrondissement. Je vous rappelle qu'en 1968, il y avait environ 80 000 habitants dans l'arrondissement et que nous ne sommes plus que 38 000 aujourd'hui.

Une délibération traitera du contingent, en tant que Maire, je le répète, il faut repeupler cet arrondissement et permettre aux familles qui y travaillent d'y habiter.

Votre politique veut qu'on ne mélange pas les classes sociales. Au contraire, on parle ici de mixité sociale, nous devons permettre à ces personnes de vivre dans le 8^e arrondissement, autrement, on risque de créer des ghettos.

On nous l'a déjà reproché en Conseil de Paris récemment : il se dit que dans les arrondissements de l'Ouest parisien, notamment le 8^e arrondissement, on vit en ghetto. C'est-à-dire que nous vivons entre les riches. Les gilets jaunes sont venus casser dans notre arrondissement pour dire « on casse les bourgeois, les nantis, les « de » ... ». Je n'ai pas envie de cela, et j'ai besoin de loger ces familles et ces personnes qui ne peuvent pas se loger dans le parc privé.

Mme LÉCUYER

Le problème, Madame la Maire, c'est que vous n'avez que très peu de pouvoir d'attribution des logements. Ian BROSSAT ne vous a fait des promesses qui n'engagent que lui. Sur ce dossier, vous avez seulement six logements à attribuer. C'est une opération qui aura coûté, au total, 40 millions d'euros.

Madame la Maire, Paris Habitat, c'est nous. Les bailleurs sociaux, ce sont les Parisiens. L'argent, c'est celui des Parisiens, quoiqu'il arrive.

Mme d'HAUTESERRE

Tout le monde le sait.

Mme LÉCUYER

Si malgré cette dépense de 40 millions d'euros vous ne pouvez attribuer que six logements, c'est une opération qui ne me paraît pas suffisamment fructueuse.

Mme d'HAUTESERRE

Le projet comprend des logements, mais aussi des commerces de proximité, ainsi qu'un centre médical. Je sais que vous êtes toujours contre, mais il faut aussi regarder les choses en face.

Effectivement, si Ian BROSSAT l'avait voulu, il aurait pu ignorer la demande de la Maire du 8^e arrondissement et ne faire que des logements sociaux. Or ce n'est pas le cas du programme...

La délibération 2023 DLH 363 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote contre.

9°/2023 DASCO 90

CODP avec la SCI DU 26 GÉNÉRAL FOY, propriétaire de l'immeuble 26 rue du Général-Foy, 8^e arrondissement, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise du collège Octave-Gréard

Mme d'HAUTESERRE

L'immeuble mitoyen du collège Octave-Gréard va procéder à une opération de rénovation, avec des travaux de performance énergétique. Ces derniers consistent notamment à isoler le mur-pignon par l'extérieur. Le matériau conduit à épaissir le mur de 16 cm sera alors en aplomb de la cour du collège.

S'agissant d'un domaine municipal, il est nécessaire de conclure une convention entre la Ville de Paris et la copropriété.

Ce projet a été validé par le principal du collège et les travaux se caleront sur les vacances de l'établissement afin de ne pas perturber son fonctionnement et veiller à la sécurité des élèves.

Aucune redevance d'occupation du domaine public municipale n'est prévue. La délibération 2023 DASCO 90 est adoptée à l'unanimité.

10°/2023 DASCO 123

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention 2024 de 1900 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette subvention concernant la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire est en augmentation très significative (+20 %) en raison de l'absorption, dès la rentrée de septembre dernier des cantines des collèges Octave-Gréard et Condorcet.

L'augmentation d'une alimentation 100 % durable, c'est-à-dire bio, Label Rouge ou encore pêche durable se poursuit à un rythme rapide puisque nous atteindrons 55 % d'alimentation durable en 2024 contre 13 % en 2016. Les partenariats complémentaires avec les agriculteurs locaux seront ainsi menés dans les prochains mois.

La Caisse des écoles a reçu en 2023 un trophée dans le cadre du Festival de l'alimentation durable pour souligner ses efforts importants, nous en sommes très fiers.

Depuis cet été, la Caisse des écoles fournit des pique-niques faits maison. Elle produit également ses propres compotes et bientôt ses propres jus de fruits. Des tables de tri sont en cours de développement dans tous les établissements et à la rentrée prochaine, des plateaux en inox fabriqués en France

remplaceront les plateaux en plastique, avec un gain important en termes de réduction des charges portées par le personnel, auquel on ne pense pas suffisamment.

Des commissions Menus se tiennent régulièrement dans les établissements en présence de parents d'élèves, de la diététicienne, du directeur de la Caisse des écoles, ainsi que des élus, Mme la Maire et d'autres. Les élèves sont associés au choix de ces menus de cantine, aussi bien pour leur apprendre les règles d'équilibre des menus que pour prendre en compte leurs goûts. C'est également l'occasion de discuter avec eux du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets.

Le taux de prélèvement automatique progresse : 47 % contre 28 % en 2022, ce qui sécurise la trésorerie de la Caisse des écoles. De même, le taux d'impayés est en forte baisse : -5 % ce trimestre, en raison des relances personnalisées effectuées par l'administration de la Caisse des écoles.

Je vous propose de voter pour cette délibération. La délibération 2023 DASCO 123 est adoptée à l'unanimité.

11°/2023 DAE 226

Subvention de 3900 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

M. BALADI

Avec vous, Madame la Maire, et avec Virginie KRIKORIAN, je vais présenter trois délibérations concernant des subventions. Il s'agit des associations de commerçants qui tiennent chaque année leur fête de Noël de fin d'année et leurs illuminations sur sept semaines. Ils doivent éteindre leurs dispositifs à minuit.

Le montant a été déterminé, d'un accord commun, avec la Mairie d'arrondissement, puisque nous devons répartir une seule enveloppe entre les différentes associations, sans dépasser le montant des subventions allouées l'année passée.

Comme le disait Mme la Maire, nous voyons bien qu'il y a une volonté de la Ville de ne pas augmenter les dépenses, en tout cas sur cette partie-là, parce que nous voyons que certaines subventions à d'autres associations augmentent.

Ce sont des subventions très utiles, surtout qu'il y a de moins en moins de sources de revenus pour les associations. Cette délibération nous propose de subventionner à hauteur de 3900 euros les commerçants de la rue Marbeuf-Sud.

La délibération 2023 DAE 226 est adoptée l'unanimité.

12°/2023 DAE 227

Subvention de 3300 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (8° et 9° arrondissements)

M. BALADI

Comme exposé à l'instant, cette subvention traite aussi des illuminations pour un montant de 3300 euros. Elle concerne la rue Vignon. Notons que les illuminations ont changé cette année, elles sont aussi belles, voire plus belles, que les années précédentes. La délibération 2023 DAE 227 est adoptée à l'unanimité.

13°/2023 DAE 228

Subvention de 2800 euros à l'association Champs de l'Europe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit de la deuxième année des illuminations du quartier Europe, après la création de l'association en 2020 Les Champs de l'Europe réunissant les commerçants du quartier. Ils multiplient d'ailleurs les initiatives depuis, comme l'opération «Vide ta chambre» qui s'est déroulée au début de l'été.

Nous aurons l'occasion de lancer ces illuminations ce jeudi à 18 h sur la place de Dublin. La délibération 2023 DAE 228 est adoptée à l'unanimité.

14°/2023 DAE 229

Subvention de 19800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Mme d'HAUTESERRE

La rue du Faubourg Saint-Honoré et la rue Royale sont toujours les premières illuminées de l'arrondissement, c'est le cas cette année encore.

Le Comité du Faubourg Saint-Honoré organise durant les fêtes de fin d'année une tombola au bénéfice d'une association caritative. Il s'agit pour 2023 des «Rois du Monde» dont les bénévoles accompagnent tout au long de l'année les enfants hospitalisés, les orphelins et ceux qui sont dans une extrême pauvreté, notamment en Afrique. La délibération 2023 DAE 229 est adoptée à l'unanimité.

15°/2023 DAE 230

Subvention de 7000 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons procédé au lancement des illuminations de l'avenue Montaigne le 20 novembre dernier. La mise en lumière est à la hauteur du prestige de l'avenue. Il est à souligner que le Comité Montaigne ne recourt pas au sponsoring. La délibération DAE 230 est adoptée à l'unanimité.

16°/2023 DAE 231

Subvention 9300 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

M. BALADI

Depuis deux ans, la rue Tronchet est désormais illuminée, c'est très important pour les nombreux commerçants de cette rue. C'est donc un point notable. La délibération 2023 DAE 231 est adoptée à l'unanimité.

17°/2023 DAE 272

Subvention de 220 000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023

Mme GUICHARD

Les illuminations emblématiques des Champs-Élysées ont été lancées le 19 novembre dernier par l'acteur Gilles Lellouche.

La campagne d'illuminations durera une semaine de plus que l'an passé, avec une extinction des dispositifs à minuit, excepté les soirs de réveillon. La consommation électrique du dispositif a été divisée par deux depuis 2021. Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je m'étonne tous les ans, et je le redis cette année, de cette délibération. Dans quelle mesure ce Comité des Champs-Élysées est-il en besoin que la Ville de Paris subventionne les illuminations, à hauteur de 200 000 euros ? Le Comité des Champs-Élysées est constitué des grands groupes du luxe, a-t-il besoin de s'appuyer sur une telle subvention ? Tous les ans, cela me pose un problème moral.

Autant les petites associations de commerçants ont besoin de l'aide de la Ville de Paris, c'est clair. Autant lorsqu'il s'agit d'avenue bordée par de grandes enseignes de luxe, cela me pose question. Dans quelle mesure ont-elles besoin de l'argent des Parisiens ?

Nous sommes tous très contents de voir l'avenue des Champs-Élysées illuminée, il n'empêche que dans cette période de sobriété, je me demande si la Ville de Paris ne pourrait pas réduire la voilure à cet endroit-là.

Mme d'HAUTESERRE

Effectivement, chaque année, les illuminations des Champs-Élysées nécessitent une dépense. Cette année, le sponsor est Coca-Cola qui a investi 800 000 euros. La Ville participe à hauteur de 200 000 euros. Comme vous le savez, les commerçants participent, puisqu'ils sont adhérents de ce qu'on appelle l'association des commerçants. Sur les Champs-Élysées, tous ne sont pas adhérents. Nous le voyons, si vous vous promenez, certains arbres ne sont pas illuminés, c'est justement parce que les commerçants ne sont pas adhérents au comité. Le ticket de participation a un coût assez élevé.

M. BALADI

Le sujet est que cela peut ouvrir une boîte de Pandore. On ne financerait alors que les illuminations à l'Est de Paris, on enlèverait les commerces du centre de Paris, mais aussi ceux de l'avenue Montaigne et du Faubourg-Saint-Honoré.

Je comprends votre position, mais lorsqu'on rapporte ce montant en pourcentage, les Champs-Élysées ne sont subventionnés qu'à hauteur de 15 à 20 % par la Ville pour leurs illuminations, quand 80 % sont financés par les commerçants. Nous aimerions subventionner davantage les plus petites associations de commerçants, puisque nous participons à une hauteur comprise entre 30 et 50 %.

La délibération 2023 DAE 272 est adoptée. Mme LÉCUYER s'abstient.

18°/2023 SG 104

Actualisation de la maquette financière des Jeux olympiques et paralympiques 2024 — avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

M. GAUGER

Cette délibération porte sur l'actualisation du budget des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Nous avons toujours été très prudents, nous savons que c'est un événement qui coûte très cher. Il faut être attentif à ces dépenses.

En l'espèce, ce sont des dépenses qui s'expliquent clairement, si on en croit la délibération. En préambule, vous aurez noté que ce budget est intégré pour SOLIDEO, établissement public national qui gère la supervision des travaux sous l'autorité du Comité international olympique, et contribuent au budget de cette société 12 personnes morales publiques, dont la Ville de Paris, qui s'est engagée à participer à hauteur de 10 % parmi les contributions publiques.

Le budget des contributions publiques s'élève à 1,378 milliard d'euros, tel qu'estimé en 2016. Si nous rapportons cela à la Mairie de Paris, cela représente 135 millions d'euros.

Cette somme n'est plus suffisante. Comme c'est expliqué dans la délibération, il faut désormais tenir compte de la hausse du coût des matières premières, ce qui est notamment dû à la désorganisation des chaînes de logistiques qui résultent de la Covid-19 et également de la guerre en Ukraine. Tout cela a fait exploser, notamment, les indices de la construction du BTP qui sont les indices de référence dans ce genre de contrat.

Deuxième élément qui explique l'augmentation de ce budget, ce sont les coûts de fonctionnement de cet Établissement public SOLIDEO. Apparemment, sur recommandation de la Cour des comptes, il avait besoin de renforcer ses effectifs et moyens afin d'assurer « de manière plus efficace ses missions de coordination et de supervision des chantiers olympiques ».

Pour en revenir au budget de la Ville de Paris, nous allons devoir passer notre budget de 153 millions d'euros prévu initialement, à 169 millions. La délibération décrit le détail de la ventilation selon les zones, les actes, les équipements. Ce qui nous intéresse dans le 8^e arrondissement, ce sont notamment les abords du Grand Palais, à hauteur de 6, 207 millions d'euros, et pour le Grand Palais lui-même, à hauteur de 6, 214 millions d'euros. C'est une augmentation modérée, mais rendue nécessaire par le contexte. Nous appelons à voter pour cette délibération.

Mme SEGOND

J'entends ce qui est dit, mais à la lecture de l'exposé des motifs, cela est emprunt d'amateurisme. J'entends qu'il est question de la rupture de la chaîne logistique, mais après Covid-19, nous parlons de 2022, cela est un peu loin. On évoque la guerre en Ukraine qui a fait exploser le coût des matières premières. Je trouve que tout cela manque un peu de rigueur et que cela est regrettable.

J'ai entendu, mais je ne le vois pas dans l'exposé des motifs, que les coûts de sécurité de SOLIDEO avaient augmenté fortement, en tout cas en Seine-Saint-Denis pour protéger les chantiers des sites en construction. Je ne sais pas si cela impacte la Ville de Paris ou non.

Ce sentiment ne m'empêchera pas de voter pour. Vous me ferez remarquer que sur 10 milliards d'euros de dettes de la Ville de Paris en 2026, 16 millions d'euros ne représentent pas grand-chose. C'est l'épaisseur du trait...

M. GAUGER

Nous ne dirons pas cela. Ce package de conventions qui sont revues porte sur les indexations des coûts des matières premières. Là-dedans ne sont donc pas compris les frais de sécurité, etc. Nous sommes tous sensibles à ce sujet, et nous vous remercions.

Par ailleurs, c'est l'État qui est l'un des principaux contributeurs et l'un des principaux pilotes de cette augmentation. Je pense et j'espère que le gouvernement suit avec moins d'amateurisme pour vous reprendre les Jeux olympiques et paralympiques accueillis par Paris et au-delà en France.

Mme LÉCUYER

Je voulais préciser que je suis intervenue à plusieurs reprises ici sur ce sujet des Jeux olympiques. La Cour des comptes a sonné l'alerte il y a déjà quelque temps sur les dérapages budgétaires de ces Jeux olympiques. Madame la Maire, je voulais savoir si vous aviez du nouveau s'agissant des contraintes de sécurité pour les habitants. Commencez-vous à obtenir des informations ?

Mme d'HAUTESERRE

J'ai vu les différents préfets en charge de la sécurité de ces Jeux olympiques. Effectivement, nous aurions dû avoir une réunion d'information avec les préfets. Entre temps, il s'est passé le 7 octobre, et aujourd'hui, comme vous le savez, nous sommes en Plan Vigipirate Urgence Attentat. Le gouvernement considère qu'on ne peut pas donner publiquement le dispositif de sécurité d'un site huit à neuf mois en amont de l'événement. Cela se comprend. Logiquement, on ne va pas donner les plans pour que les personnes malveillantes puissent s'organiser pour éventuellement faire des attentats.

J'ai échangé avec le préfet hier. Je crois qu'une conférence de presse est prévue demain, réunissant Mme HIDALGO et les maires. Le préfet s'est ensuite proposé de venir dans nos réunions publiques pour expliquer le dispositif.

Mme LÉCUYER

Il n'est évidemment pas question de dévoiler des secrets, mais il s'agit pourtant que les habitants soient au courant...

Mme d'HAUTESERRE

Vous pensez bien qu'un événement comme les Jeux olympiques que la Ville de Paris n'a pas accueilli depuis 100 ans puisse s'organiser comme cela. 15000 militaires vont être réquisitionnés pour la sécurité. Entre ce qui aurait dû être dévoilé d'un point de vue de la sécurité et ce qui se passe depuis le 7 octobre, je pense que nous avons tous compris que les choses ont changé, et que la sécurité de tous les États, et celle de notre pays, de notre territoire, passe avant les considérations de la communication à la population. Bien sûr qu'elle sera prévenue, bien sûr que les acteurs économiques seront avertis, bien sûr que notre arrondissement est celui qui sera le plus impacté.

Le président de la République habite dans notre arrondissement ainsi que le ministre de l'Intérieur. Nous avons aussi un certain nombre d'ambassades dans notre arrondissement. Vous pensez bien que tout est organisé et encadré. Le préfet de Police s'est proposé d'animer les réunions publiques que nous allons organiser.

M. GAUGER

Pour compléter sur ce qui vient d'être dit : un tel plan ne se construit pas en deux jours. On nous a notamment annoncé le 23 novembre dernier en réunion qu'un système de newsletter est toujours en cours de construction, notamment pour informer les publics sur les impacts et les opportunités locales liées aux Jeux olympiques. Cette information sera adaptée sur mesure à chaque catégorie de public (résident, usager, commerçant, personne en transit...). Vous pourrez adapter cette lettre d'informations selon vos centres d'intérêt, vous pourrez même localiser cette information en fonction de votre quartier et décider de la manière dont cette information vous sera transmise : par e-mail, SMS, etc.

Cette demande a été remontée par les mairies d'arrondissement, parce que nous sommes tous interrogés par les habitants et les commerçants. Cette newsletter n'est pas encore active, mais elle est en phase de co-construction. Sitôt qu'elle sera opérationnelle, nous serons très heureux de la partager aux uns et aux autres.

La délibération 2023 SG104 est adoptée à l'unanimité.

19°/2023 DDCT 124

Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

M. GAUGER

Au préalable, nous souhaiterions souligner que cette délibération va dans le bon sens. Les associations à Paris ont du mal à trouver des locaux à des prix décentes, sachant que ces associations représentent à Paris 8 % de l'emploi privé, soit 116 000 emplois.

Il s'agit de mettre à disposition des lieux et des espaces adaptés à leurs activités associatives, qui doivent être accessibles selon des tarifs justes et transparents. À cet égard, les locaux municipaux abritent les services publics parisiens, dont il convient de tirer le meilleur profit, ils disposent d'équipements et de salles qui, lorsqu'ils sont disponibles, peuvent être partagés de façon temporaire, ponctuelle ou récurrente, avec les associations.

Cette délibération indique que cette possibilité serait laissée à la main de chaque arrondissement, aussi bien pour proposer ces salles que pour accepter ou refuser les demandes associatives.

Si cette délibération va dans le bon sens, il ne faut cependant peut-être pas passer d'un extrême à l'autre. Aujourd'hui, c'est encore assez difficile ou opaque pour une association de comprendre comment fonctionne Paris Asso. Nous sommes donc favorables à cette dynamique, avec un certain nombre de réserves que nous allons vous présenter. Je vais essayer d'être exhaustif et rapide.

Quand on regarde la délibération dans le détail d'un point de vue juridique, article par article, deux ou trois points méritent d'être précisés, et sur lesquels nous sensibiliserons le Conseil de Paris et l'Administration parisienne. Ce sont des remarques apolitiques.

Prenons notamment la liste des équipements proposés dans l'article 1. On retrouve les mairies d'arrondissement, les écoles publiques, les établissements de petite enfance, les conservatoires, les bibliothèques... Nous avons deux réserves sur cette liste. La première porte sur la mairie d'arrondissement, qui est la maison commune, symbole fort pour tous les Français. Il nous faut être vigilants sur la location qui peut éventuellement être détournée d'une mairie. Si vous faites un événement qui peut être médiatisé le lendemain, dire qu'il a eu lieu dans telle mairie apporte quelque chose d'officiel à l'événement. Il faut porter une vigilance sur les mairies d'arrondissement, et sur les équipements qui reçoivent la petite enfance ou les écoles et collèges publics, puisque la question de leur bonne restitution s'impose. Comme le rappelait Mme la Maire ce matin en réunion, il y a un impératif de propreté, d'hygiène, de sécurité, de matériel. Nous avons déjà du mal pour les restaurer et les mettre en place et les repeindre, nous allons augmenter leur fréquentation et donc leur usure. Nous émettons donc une réserve sur ces deux équipements, voire sur le centre d'action sociale.

Un autre point qui nous interpelle est la notion de « multiusage ». Cela mériterait d'être précisé davantage.

On lit également que ce serait destiné aux associations « d'intérêt général ». Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ? Cette notion est purement fiscale. Il n'y a pas de registre des associations reconnues d'intérêt général. Ce sont des associations dont l'activité est non lucrative et a une gestion désintéressée, ayant demandé un rescrit fiscal pour défiscaliser les dons.

Je ne sais pas quel tri opérera la Mairie de Paris, entre une association qui se prétend d'intérêt général et une autre qui aurait demandé le rescrit fiscal. On parle parfois dans cette délibération d'intérêt général « local ». À quoi ce terme renvoie-t-il ? Est-ce une association dont le siège social est à Paris ou dans un arrondissement précis ? Une association dont l'activité est à Paris ou dans l'arrondissement ?

Cela pose encore une question, et nous attirons le Conseil de Paris et l'Administration parisienne à clarifier ces questions.

On lit que des associations qui proposeraient des activités entièrement gratuites pour leurs adhérents seraient exonérées totalement de la redevance d'occupation. C'est finalement un peu mince, puisque ce système de location pouvait aussi aider les caisses de la Ville qui se retrouvent en difficulté. Qu'est-ce qu'une activité proposée à titre gratuit ? Cela pose des problèmes. Je crois également qu'il peut y avoir des exonérations sur le coût du matériel pour ces associations-là, nous ne pensons pas que ce soit une bonne idée. Nous avons un certain nombre de petites réflexions de ce genre.

On nous a également confirmé qu'il reviendrait bien à la Mairie d'arrondissement de piloter cette mise à disposition. C'est une très bonne chose, parce que la Mairie d'arrondissement connaît le terrain, elle connaît les associations, mais aussi les préoccupations de ses équipements. Or, l'article 2 de la délibération qui traite des équipements de proximité nous renvoie à la Commission mixte d'arrondissement. Il faut s'assurer que cela ne devienne pas un énième comité Théodule, complexe, etc. Il faut que le dispositif de décision garde une certaine flexibilité pour le ou la Maire d'arrondissement. On nous parle également des créneaux récurrents et des problèmes météorologiques..

J'imagine que le volet «travaux» sera prévu dans un second temps. C'est une espèce de «contrat-cadre», qui mérite quelques améliorations. Malgré toutes ces réserves, nous vous invitons à voter pour ce projet de délibération.

Mme LÉCUYER

Merci pour cette présentation. Je pensais voter pour sans aucun état d'âme, et désormais, je commence à me poser des questions à la suite de toutes ces réserves qui apparaissent comme des problématiques, qui sont à l'image d'un certain nombre de délibérations de la Ville de Paris. Quand on tire un peu la pelote, on réalise que les choses ne sont pas aussi claires.

M. GAUGER

En tous les cas, les Conseillers de Paris seront vigilants sur ces points.

La délibération 2023 DDCT 124 est adoptée à l'unanimité.

20°/2023 DEVE 86

Dénomination Jardin Charles-Aznavour attribuée au carré Ledoyen situé dans le jardin des Champs-Élysées

Mme d'HAUTESERRE

Charles Aznavour méritait un hommage de Paris, tant sa carrière fut exceptionnelle. Peu d'artistes ont ainsi participé aussi activement au rayonnement de la chanson française sur les cinq continents, tout au long d'une carrière remarquable par sa durée et son foisonnement artistique fort d'un millier de chansons.

Charles Aznavour, c'est aussi l'un des plus beaux ambassadeurs de l'Arménie. Son engagement indéfectible pour le pays de ses anciens, à travers ses chansons et ses fondations, a d'ailleurs été reconnu par l'Arménie qui l'a consacré «Héros national».

À l'heure où cette terre qui lui était si chère subit de nouveau une épuration ethnique poussant 100 000 Arméniens à l'exode, cette prochaine dénomination que nous nous apprêtons à adopter est également un signal très fort. D'ailleurs, un buste de Charles Aznavour a été inauguré à Stepanakert, la capitale du Haut Karabaght, en 2018.

L'emplacement qui est proposé est une évidence. Il s'agit de dénommer le carré Ledoyen, une partie du jardin des Champs-Élysées non loin de la statue du père Komitas, du jardin d'Erevan et de l'esplanade d'Arménie. Le siège du diocèse arménien de France est également situé à proximité, rue Jean-Goujon, où se déroule à chaque rentrée de septembre le festival arménien. Ce sera donc un honneur d'accueillir cette dénomination dans le 8^e arrondissement.

La délibération 2023 DEVE 86 est adoptée à l'unanimité.

21°/2023 DFPE 165

Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne les conventions et subventions à des associations développant des actions d'accompagnement aux parents d'adolescents.

En effet, à la suite d'une étude sur les attentes de parents à Paris, les sujets de préoccupation tous âges confondus ont été d'abord la scolarité et la communication. De façon plus précise, concernant les adolescents, c'est la problématique de la prévention qui est ressortie comme un besoin de premier ordre.

En partenariat la Caisse d'allocations familiales, la Ville de Paris a lancé un appel à projets pour proposer aux parents des idées supplémentaires avec pour objectif de toucher 1600 familles dont certaines ont des enfants adolescents en situation de handicap.

Ces projets concernent tout Paris et sont donc susceptibles de toucher des familles du 8^e arrondissement, parmi lesquelles l'association In fine, proposera des groupes de parole en mairie d'arrondissement pour les parents d'adolescents concernés par des troubles alimentaires.

La Ligue française pour la Santé mentale qui, par le biais d'ateliers père-enfant concernera le sujet de la séparation et des ruptures de relations parents et adolescents. Il y en a de plus en plus.

Quokka qui animera des ateliers entre parents ou parents-enfants pour essayer de rapprocher les parents en rupture de communication avec leurs ados.

Et la Maison des adolescents proposera des groupes de parole de parents ainsi que des conférences-débats.

Je vous propose de voter pour cette délibération. La délibération 2023 DFPE 165 est adoptée à l'unanimité.

22°/2023 DFPE 166

Subventions de 30000 euros et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

Mme DEBADIER

Après l'aide à la parentalité des adolescents présentée par ma collègue à l'instant, il s'agit aujourd'hui de soutenir deux actions d'aide à la parentalité pour enfants de moins de six ans.

À la suite d'un appel à projets, deux associations nous ont répondu : ABC Puériculture, que j'ai présentée à maintes reprises à l'occasion des délibérations sur Coquinours. Cette association propose

des ateliers gratuits parents-enfants, autour de l'art, de la culture, d'un éveil musical, de jardinage ou encore de la cuisine en famille, les samedis matins dans les établissements de la petite enfance. Une subvention de 20 000 euros lui sera attribuée. Elle dispense également des conseils et est un lieu d'échange sur le développement de l'enfant.

Stop VEO, Enfance sans violence, propose des conférences et des ateliers pour sensibiliser aux «violences éducatives ordinaires». Nous lui attribuerons une subvention de 10 000 euros.

J'ai une petite réflexion sur ce terme «violence» un peu galvaudé. Il ne faut pas mettre sur le même plan ces «violences éducatives ordinaires» qui sont de l'ordre de la claque ou de la fessée. J'animais jeudi une table ronde sur les violences faites aux femmes et, bien évidemment, les violences sur les enfants sont toujours en corrélation. Il faut rappeler le numéro de téléphone 119 pour dénoncer ces violences. Le terme «violence éducative ordinaire» est peut-être un peu fort.

La Caisse d'allocations familiales participe au financement de ces actions d'aide à la parentalité. J'appelle à voter pour ces deux subventions.

La délibération 2023 DFPE 166 est adoptée à l'unanimité.

23°/2023 DFPE 184

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Mme d'HAUTESERRE

Les établissements d'accueil de la petite enfance sont des équipements de proximité, placés sous la compétence des maires d'arrondissement, qu'il s'agisse de l'attribution de places, mais aussi de l'entretien des bâtiments. Dans le 8^e arrondissement, nous disposons de 391 places en crèche.

L'objectif général de cette révision est de s'adapter aux besoins exprimés par les familles parisiennes. Ainsi, il nous est régulièrement demandé plus de souplesse concernant le fonctionnement de ces structures d'accueil. Pour y répondre, les établissements pourront plus facilement accueillir des enfants de manière occasionnelle ou exceptionnelle. Par exemple, quand le mode de garde privé d'une famille est momentanément empêché, nous pourrons plus facilement proposer une solution temporaire sous réserve de la disponibilité des établissements.

De même, de petits contrats de deux jours pourront être créés dans les crèches collectives, avec l'aval du maire d'arrondissement. Aujourd'hui, la durée d'accueil quotidienne est fixée à 10 h, il est prévu des contrats pouvant descendre jusqu'à 6 h par jour. Nous serons vigilants pour que cette possibilité n'entraîne pas une sous-utilisation des établissements.

Nous avons eu plusieurs réunions de préparation de cette refonte du règlement avec Patrick BLOCHE, adjoint des Affaires scolaires et de la Petite enfance et les services centraux. Nous sommes parvenus à un accord global sur ce texte, toutes tendances politiques confondues.

Les arrondissements pourront décliner le règlement et l'adapter dans le cadre d'une commission mixte d'arrondissement pour une entrée en vigueur à la rentrée 2024.

La délibération 2023 DFPE 184 est adoptée à l'unanimité.

24°/2023 DTEC 23

Projet de « Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste »

Mme d'HAUTESERRE

La nécessité de revoir en profondeur nos politiques publiques pour limiter notre empreinte carbone et respecter les objectifs de l'Accord de Paris ne fait aucun doute. Chaque jour nous constatons autour de nous la réalité du dérèglement climatique et ses conséquences très concrètes sur notre vie.

Si les citoyens et les États sont les premiers acteurs de ce nécessaire changement, les collectivités territoriales sont également un cadre d'action décisif. Or, l'exécution des précédents plans climat de Paris montre que les résultats ne sont pas au rendez-vous. Ainsi, là où nous aurions dû réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien entre 2014 et 2020, la baisse n'a été que de 3,4 %.

Un retard important a été pris dans la rénovation du bâti, même si la dynamique semble lancée depuis l'an passé pour le parc privé. De même, la rénovation des bâtiments municipaux, en particulier des écoles, a pris un retard trop important pour tenir les engagements.

Le texte qui nous est soumis ce soir comprend deux volets, l'un à vocation générale sur la politique de réduction de notre empreinte carbone telle que menée par l'exécutif parisien et l'autre plus local concerne les priorités de chaque arrondissement.

Nous aurons l'occasion de débattre en Conseil de Paris des grandes orientations proposées par ce plan Climat, qui comprend parfois des mesures quelque peu éloignées des objectifs prioritaires. L'objectif général de réduction de 20 % des émissions locales en 2030 par rapport à 2021 est ambitieux, mais les plus grands doutes subsistent sur la possibilité de s'en approcher, compte tenu de la trajectoire actuelle de réduction.

Il faut que Paris montre davantage l'exemple pour inciter les Parisiens à amplifier leurs efforts. Il en est ainsi de la rénovation énergétique du parc social, des bâtiments municipaux ou encore de la réduction des déchets.

Concernant le volet local du 8^e arrondissement, nous avons souhaité prioriser trois projets d'envergure qui ne sont évidemment pas limitatifs.

L'école Surène est aujourd'hui un bâtiment énergivore, très coûteux et peu confortable pour les élèves et les enseignants. Nous souhaitons par conséquent mener une opération ambitieuse de rénovation de la façade.

Après le vaste programme « Embellir votre quartier » dans les quartiers Monceau, Saint-Augustin et Europe, nous souhaitons poursuivre l'adaptation de ce territoire en associant les habitants volontaires pour mener de nouvelles actions sur la lutte contre les déchets, les îlots de chaleur et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, dans le cadre du développement de l'agriculture urbaine, nous mobiliserons la boucle de métro désaffectée de la RATP sous le parc Monceau pour y développer une production locale, dans le respect du voisinage.

Par ailleurs, nous menons déjà des travaux en mairie et sur l'hôtel Beaujon pour l'amélioration de nos performances énergétiques, de la même manière que ce que nous faisons tout au long de l'année pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, telle que la distribution de gourdes aux élèves du 8^e arrondissement ou le compostage des déchets.

Mme LÉCUYER

Avec son nouveau Plan climat, le quatrième, la Maire de Paris veut amplifier la lutte contre le changement climatique et accélérer les transformations pour adapter la ville conformément au Code de l'environnement. Ce nouveau projet de Plan climat qui nous est proposé sera présenté une

première fois et fera ensuite l'objet d'une consultation publique permettant de recueillir une nouvelle fois les avis des citoyens ainsi que ceux de la Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'État.

Nous sommes donc face à une nouvelle version qui intégrera une consultation du public et des pouvoirs publics. Dès le printemps 2024, nous aurons une adoption définitive.

Je ne vais pas revenir sur les cinq grands axes présentés dans le dossier. À ce stade du projet, ma position provisoire sur ce nouveau plan climat est très réservée, mais elle n'est pas encore définitivement arrêtée.

Le projet comporte des points positifs, il est plutôt pragmatique et concret. Il reconnaît qu'il faut vivre avec la hausse des températures et donc prioritairement adapter la ville. Un consensus existe sur l'indispensable lutte contre les îlots de chaleur urbains. Le plan prévoit notamment des accès à de l'eau et à des lieux rafraîchis. 40 000 mètres carrés de toits peints en blanc sur les écoles et les crèches, un programme anti-surchauffe pour les derniers étages, la sortie du chauffage au fuel, etc.

Toutefois, ce nouveau projet de plan climat a des antécédents, dont l'actuel plan climat qui avait été adopté en Conseil de Paris en 2018. Or, sa mise en œuvre a été extrêmement laborieuse, comme vous l'avez rappelé, et doit nous inviter à la plus grande prudence. De nombreuses mesures étaient absolument irréalistes et nous voyons aujourd'hui que nous ne pouvions pas les mettre en œuvre. Dans le projet du nouveau Plan climat, le réalisme de certaines mesures interroge à nouveau. Je pense à la création de 300 hectares d'espaces verts, dont 30 d'ici à 2026, à la rénovation de 100 % des écoles et des crèches d'ici à 2050. Ou encore à la mise en place d'un zéro reste à charge pour la rénovation des logements des ménages les plus modestes.

Le projet de nouveau plan climat continue de prévoir des mesures écologiques qui ne sont pas strictement nécessaires, adaptées et proportionnées aux souhaits et aux possibilités des Parisiens, car elles répondent principalement à des conditions idéologiques. Deux exemples avec les politiques de la rénovation énergétique et de la mobilité.

Concernant la rénovation énergétique, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler, j'alerte à nouveau ici sur d'éventuels effets pervers de cette rénovation à marche forcée à Paris des copropriétés et l'interdiction progressive de la location de logements en fonction du diagnostic de performance énergétique.

La rénovation environnementale du parc parisien de logements sociaux. Celui-ci n'est pas davantage satisfaisant. La Ville de Paris compte 260 000 logements dans son parc social et à la date d'aujourd'hui, 32 000 de ces logements sociaux ont été rénovés, soit 13 % du parc social parisien.

Chaque année, les bailleurs sociaux rénovent entre 3 000 et 4 000 logements pour un budget total d'environ 350 millions d'euros. À ce rythme, sans accélération des opérations, il faudra donc attendre 2060 pour que soit rénovée l'intégralité des logements sociaux du parc du logement social parisien.

Un tel délai n'est bien sûr pas acceptable. Nous avons déjà évoqué les problématiques de ces logements qui sont non rénovés et sont parfois très délabrés.

Pour accélérer un budget municipal constant, indispensable aux rénovations énergétiques des logements privés et publics, nous pourrions réorienter vers cette politique les crédits budgétaires pastillés pour la préemption.

Le deuxième point qui me semble important à réviser c'est la mobilité.

Mme d'HAUTESERRE

Allez-vous nous refaire le plan climat ?

Mme LÉCUYER

C'est en effet un sujet très important. Je termine puisque je ne veux pas vous fatiguer davantage.

Mme d'HAUTESERRE

Vous avez normalement deux minutes pour intervenir.

Mme LÉCUYER

Je veux terminer sur la ZAC Beaujon. Vous parliez des trois projets sur lesquels le 8^e arrondissement avait fléchi des idées. C'est pour moi l'occasion de revenir sur les problématiques de la ZAC Beaujon, notamment sur la problématique de l'école, de son audit thermique et des logements sociaux.

M. BALADI

Merci pour votre présentation très précise. Nous sommes d'accord avec l'objectif sur le plan climat. Nous sommes tous d'accord : il faut réduire les gaz à effet de serre. Il faut répondre aux enjeux climatiques, que l'actualité très récente nous démontre encore.

Toutefois, la Ville n'est pas au rendez-vous, vous l'avez dit. La baisse des gaz à effet de serre dans la dernière mandature devait atteindre 30 %, or nous n'en sommes qu'à 3 %, soit dix fois moins. Nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux.

Lors du vote du plan climat au Conseil de Paris, il sera amendé par notre groupe avec des vœux concrets et précis. Lors du précédent conseil, nous avons adressé beaucoup de vœux sur ces sujets, en proposant des choses concrètes, comme notamment le fait de ne pas rouvrir une rue chaque année, mais essayer d'anticiper et de ne pas dépenser de l'énergie bêtement lorsqu'il s'agit de faire de nouveaux travaux.

Il s'agirait aussi de connecter les immeubles au réseau de chaud et de froid, en intégrant les immeubles privés.

Mme la Maire mentionnait ce matin en réunion l'école Surène et tout ce qui est fait pour la rénovation énergétique du 8^e arrondissement, c'est la raison pour laquelle, nous appelons à voter pour ce plan climat pour la partie qui concerne le 8^e arrondissement. Le reste fera l'objet d'un vote dissocié au Conseil de Paris.

Mme SEGOND

Ce plan climat m'apparaît être un condensé de recyclage d'annonces pour camoufler les retards que vous avez évoqués, et qui sont de plus en plus importants.

Alors que Paris est pointée du doigt comme était la ville la plus mortelle d'Europe en cas de canicule, cette situation est préoccupante.

Ce qui nous préoccupe également, c'est de voir que nous manquons cruellement d'indicateurs de suivi dans la réalisation des objectifs, dans les différents domaines comme la consommation énergétique des bâtiments de la Ville, les besoins de rénovation. Nous ne savons pas exactement quelle est la consommation énergétique réelle de tous les bâtiments de la Ville. Nous avons visiblement un problème de méthodologie pour réaliser les mesures d'émissions de gaz à effet de serre. Je ne vois rien là-dessus dans ce plan climat.

Vous avez évoqué des chiffres en matière de rénovation des logements sociaux, j'évoquerai quant à moi les logements privés. Nous sommes aujourd'hui entre 2 000 et 2 500 logements privés qui font l'objet de travaux de rénovation alors qu'il en faudrait à peu près 40 000 d'ici 2030 pour respecter la trajectoire des Accords de Paris.

On nous parle d'îlots de fraîcheur, or je vois surtout de bétonisation dans cette Ville. Rappelons que nous sommes très loin de la réalisation du plan Arbres qu'on nous avait promis : 170 000 arbres d'ici 2026, je ne vois pas comment cet objectif pourrait être atteint qui était certes louable, mais ne sera pas atteint.

Au-delà des incantations de Mme HIDALGO, je vois qu'une fois de plus, il manque des réalisations très concrètes pour améliorer la vie des Parisiens et des Parisiennes, surtout les garder dans notre ville et dans notre arrondissement comme vous l'avez souligné plus tôt, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle que le premier plan Climat instauré remonte à la mandature de Bertrand DELANOË. Effectivement, cela n'a pas avancé. Nous sommes désormais en 2023, et lorsqu'il avait proposé son premier plan Climat, en 2005 ou 2006, j'avais fait un rapport à mon groupe politique de l'époque. Dominique DE VILLEPIN était alors Premier ministre, il était aussi engagé sur la défense de l'environnement, les questions énergétiques, le GIEC, etc. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, l'ancienne candidate à la Mairie de Paris était elle aussi très impliquée. Nous sommes en 2023, et à 3,5 % de réduction...

Il faut reconnaître qu'il y a énormément d'annonces mais encore faut-il que le plan et les budgets suivent.

Chaque année on nous fait des annonces, mais très peu d'avancée. Il y a pourtant nécessité de démarrer. Je vois que nous en sommes désormais à la COP 28. Je parle également pour ma famille politique : les annonces, c'est une chose, mais les faire, c'est mieux, comme je le dis souvent. Il faut des budgets et définir un programme qui soit adapté à la population. Les petites mesures ne permettent pas de faire évoluer la cause.

Dorénavant, nous essayons de mettre la pression, même si nous ne serons plus là... Force est de constater que nos concitoyens estiment que nous faisons énormément d'annonces. Quel que soit le bord politique, d'ailleurs, quand on est aux affaires, on fait des annonces, et quand on n'est plus aux affaires, on accuse les autres de n'avoir pas fait le nécessaire. Nous espérons que les choses vont évoluer et maintenant passons au vote.

La délibération 2023 DTEC 23 est adoptée (11 voix). Abstention de Mme SEGOND et de Mme LECUYER.

25°/2023 DVD 87

Stationnement de surface — Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

M. BARTHELÉMY

Comme vous le savez, des usagers doivent payer une redevance de stationnement a posteriori, qui correspond en fait à des amendes appelées pudiquement « Forfait Post Stationnement ». Le recouvrement de ces forfaits suppose de disposer de l'adresse personnelle des propriétaires de véhicules et de pouvoir mettre en œuvre un mécanisme de recouvrement des créances.

L'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) dispose en France de cette faculté. Cette agence sous tutelle du ministère de l'Intérieur émet donc pour le compte de la Ville de Paris des avis de paiement correspondants, et charge l'administration fiscale de recouvrer les sommes dues.

La mise en œuvre des forfaits post stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018 a ainsi conduit à la passation d'une convention initiale avec l'ANTAI.

Sur la période 2021-2023, l'ANTAI a procédé pour le compte de la Ville de Paris à l'envoi de près de 4,8 millions d'avis de paiement de forfaits post stationnement par an, nécessaires à la notification à l'usager et au recouvrement de ces forfaits.

Cette convention prenant fin au 31 décembre 2023, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention avec l'ANTAI pour permettre le traitement des avis de paiement des forfaits post stationnement pour la période 2024-2026.

Pour information, le coût de traitement par l'ANTAI est de 98 centimes d'euros par FPS, hors frais d'affranchissement à 0,65 euro par courrier envoyé au 1^{er} janvier 2023.

J'en profite, et parce que j'aime bien le rappeler, par ailleurs le racket fiscal dont sont victimes les résidents qui payent le même montant que les visiteurs, c'est-à-dire un forfait post stationnement correspondant au tarif de redevance pour six heures de stationnement, soit 75 euros en zone 1 et 50 euros en zone 2 pour une voiture.

Je vais illustrer ceci par un cas concret. Cela signifie qu'en une journée, vous, résident ou résidente, pouvez être verbalisé à hauteur de 150 euros, alors que le montant dû est de 1,50 euro par jour de stationnement. Chers collègues, le prix de l'oubli ne vous paraît-il pas exorbitant ?

Je vous propose néanmoins de voter pour cette délibération pour permettre à Mme la Maire de Paris de renouveler la convention avec l'ANTAI dans les conditions proposées pour une durée de trois ans.

M. BALADI

Cette présentation était très claire. Rappelons que nous avons déposé, avec Mme la Maire et Delphine MALACHARD DES REYSSIERS un vœu au Conseil de Paris concernant la réduction de tarifs de forfait post stationnement pour les résidents. Comme cela a été dit, ce montant est le même pour les gens de passage ou les résidents. Ce vœu a été rejeté.

La délibération 2023 DVD 87 est adoptée à l'unanimité.

26°/2023 DVD 118

Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement — Avenants aux contrats correspondants

M. BARTHELÉMY

La Ville de Paris a engagé des actions drastiques visant à réduire la place de l'automobile individuelle, notamment par un partage de l'espace public, au profit de tous les usagers, mais en particulier, du vélo.

L'offre de stationnement est un élément important pour encourager à utiliser un vélo comme moyen de transport et la Ville de Paris a introduit dans son plan Vélo 2021-2026 la création de 130 000 places de stationnement supplémentaires parmi lesquelles 10 000 places sécurisées sur l'espace public.

Dans ce cadre, la Ville de Paris souhaite voir évoluer son offre de stationnement dans les parcs de stationnement concédés pour atteindre cet objectif de mandature.

Dans cette perspective, de nouvelles consultations de délégations de service public de parcs de stationnement et certains avenants intègrent systématiquement dans leur programme de travaux la création de zones de stationnement vélo sécurisées d'un minimum de 80 places, sous réserve de faisabilité technique.

Compte tenu de l'impact économique de ces installations sur certaines délégations en cours, il est convenu de conclure des avenants afin de définir les modalités de financements par subvention d'investissement de ces zones de stationnement vélo et leurs conditions de réalisation et d'exploitation.

Dès à présent, dix avenants nous sont donc présentés ce jour, pour des réalisations prêtes à être livrées, principalement au premier semestre 2024. Elles représentent 934 places, qui seront créées en 2024 dans le cadre de ces avenants, pour un coût total estimé à 1135921 euros, soit 1200 euros hors taxes par place. D'autres avenants sont à l'étude et nous seront présentés prochainement.

Pour le 8^e arrondissement, cette série de projets inclut trois parcs de stationnement dans l'arrondissement. Pour information, le coût d'abonnement s'élève à 10 euros par mois, et de 75 euros par an.

Je me permets également une petite incise : il faut souhaiter que cette offre soit plus attractive que la stratégie de la Ville pour inciter les automobilistes à stationner leur véhicule dans les parkings souterrains. Stratégie dénoncée par la Chambre régionale des comptes de la région Île-de-France dans son rapport d'avril 2022 intitulé de façon explicite « Des parcs de stationnement de la Ville de Paris : une attractivité à renforcer ». Une fois de plus, je pense qu'une expérimentation aurait pu être tentée plutôt que de passer à l'échelle tout de suite.

Le stationnement vélo, c'est bien, le stationnement bien placé, c'est encore mieux ! Je fais référence à des stationnements vélo sur les trottoirs qui gênent la circulation des piétons et peuvent être source d'accident. La rue d'Amsterdam est un exemple à ne pas suivre, avec plusieurs lots d'arceaux vélos qui engorgent le trafic piéton et peuvent même le rendre dangereux.

Néanmoins, je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2023 DVD 18 est adoptée à l'unanimité.

27°/2023 DVD 120

Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

M. BALADI

Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, les paroles c'est bien, les faits c'est mieux. Nous en parlons depuis 2020 notamment au Conseil de Paris ou au Conseil du 8^e arrondissement : le piéton reste le parent pauvre des mobilités et des déplacements dans Paris depuis quelques années. Par rapport aux autres modes de mobilités, je pense notamment aux trottinettes, aux vélos, et dans une certaine mesure, par rapport aux voitures qui ne font que passer dans Paris (je ne parle pas là des riverains), qui circulent à grande vitesse et font beaucoup de bruit comme nous le voyons boulevard Malesherbes.

Ce plan 2023-2030 est doté de 300 millions d'euros, et devrait se déployer selon trois axes :

- « Poursuivre la reconquête spatiale, mailler le réseau piéton et affirmer la priorité piétonne. »

Concrètement, cela veut dire laisser davantage de place aux piétons. Sur cela, nous ne pouvons qu'être d'accord. Créer 100 nouveaux ares d'espaces piétons d'ici 2030. Piétonniser de nouvelles rues, 12 kilomètres de contre-allées dans les boulevards et avenues.

- « Améliorer les déplacements à pied en créant un réseau piéton efficace et lisible. »

Je ne sais pas exactement ce que cela signifie, mais concrètement, j'ai noté « renforcer la marche dans les déplacements intermodaux, améliorer le confort dans l'attente des bus à Paris ». Notre groupe a déjà formulé de nombreux vœux à ce sujet auprès du Conseil de Paris.

- o « Améliorer la qualité, la sécurité et le confort de l'espace public pour tous. » Là encore, nous sommes tous d'accord. « Affirmer la priorité piétonne, apaiser la circulation motorisée et lutter contre l'accidentologie piétonne. Réduire le nombre d'autosolistes (concrètement, une personne dans un véhicule automobile) ».

Ce qui est dommage, c'est que ce plan comporte malgré tous des points intéressants : on ne peut pas le voter ligne par ligne.

Allongement des temps de traversées piétonnes avec comme vitesse de référence celle des personnes âgées de 0,8 mètre par seconde, je pense que ce point est par exemple très intéressant, parce que nous connaissons des feux piétons qui sont vraiment très courts, notamment sur les boulevards.

- o « Supprimer 100 % du stationnement dans une bande de 5 mètres en amont et en aval des passages piétons. » C'est en fait la loi en vigueur depuis quelques années. Sitôt qu'il y a une modification de la voirie, on est obligé de s'adapter à cette loi.

Créer des traversées piétonnes supplémentaires pour que les piétons n'aient plus 100 mètres à parcourir.

Adapter en continu la doctrine d'aménagement de l'espace public aux enjeux de l'accessibilité. C'est un point très important, notamment dégager les trottoirs de tout mobilier et signalisations obsolètes, prioriser l'entretien des trottoirs et des bandes podotactiles et des passages piétons. Appliquer la tolérance zéro pour les infractions commises sur les trottoirs (stationnement sauvage, terrasse). C'est une vraie question que nous abordons depuis longtemps.

Réduire le bruit pour une marche plus paisible. Concrètement, nous faisons des propositions de vœux au Conseil de Paris, je pense notamment au vœu relatif à la réparation des nids de poule que nous avons déposée conjointement entre élus des 8^e et 17^e arrondissements. Malheureusement, ce dernier n'a pas été voté par la Ville de Paris. Chaque mois nous dépensons plus de 300 000 euros pour des indemnités alors que nous pourrions dépenser cette même somme pour réparer la voirie.

En conclusion, je voulais rappeler que nous avons formulé un vœu sur la coordination et le contrôle des travaux pour éviter de rouvrir les rues. Nous avons également fait un vœu pour le pré-perçement des trottoirs pour éviter d'avoir beaucoup de bruit lorsqu'on fait des travaux, notamment pour installer des potelets. Systématiquement, la Ville de Paris vote contre.

Nous voterons pour ce plan piéton, parce que nous sommes pour les piétons, mais nous formulerons un certain nombre de vœux et d'amendements auprès du Conseil de Paris pour nous opposer à certains points du plan. Tout n'est pas à jeter.

Mme SEGOND

Effectivement, la vie des piétons à Paris représente plus des deux tiers des déplacements et est devenue un enfer. Ce n'est pas le Code de la rue inventé par Mme HIDALGO qui va changer quelque chose, d'autant qu'il ne prévaut pas sur le Code de la route.

Les mesures annoncées dans ce plan vélo ne prévalent pas non plus, et sont pour la plupart sont des engagements déjà pris et non tenus.

Comme vous l'avez souligné, il y a beaucoup de redites par rapport aux précédentes annonces au niveau des rues aux écoles, des stationnements de vélo. Rien n'apparaît sur l'accélération de l'exécution de ces mesures.

Vous faites référence à la mesure que j'ai appelée « une mesure phare » pour me moquer : augmenter le temps donné aux piétons au feu rouge pour traverser les axes les plus fréquentés en prenant comme référence la vitesse de déplacement des personnes âgées. Est-ce que cela va protéger les piétons des vélos qui grillent les feux ? Non. Or, le problème, ce n'est pas tellement les voitures. Le problème majeur, ce sont les trottinettes et les vélos qui se moquent des feux rouges. Qu'on soit une personne âgée ou un enfant, ce n'est pas la préoccupation de la personne qui grille le feu.

En tous cas, je ne pense pas que ce plan piéton sera de nature à retenir les Parisiens, et encore une fois, faire cesser l'hémorragie de notre capitale. Notons une perte de près de 113 000 habitants entre 2020 et 2023, cela signifie qu'il y a un problème.

Ensuite, la Ville nous indique mettre 300 millions d'euros pour la réalisation de ce plan. On nous ne précise pas le déploiement budgétaire de cette somme. Je ne sais pas, c'est une curieuse façon de planifier une politique publique.

Je demande aux élus de Paris en Commun : pourquoi une adoption aussi tardive dans la mandature ? Pourquoi une projection sur 2030, alors que la plupart des objectifs fixés dans ce plan étaient déjà des engagements de campagne sur la mandature 2020-2026 ?

Ce sont là les raisons pour lesquelles je m'abstiendrai sur ce plan piéton.

Mme LÉCUYER

Je ne vais pas refaire mes propositions puisque je dois m'en tenir à trois minutes.

Concrètement, ce plan prévoit notamment la création de 100 nouveaux hectares d'espaces piétons d'ici 2030, la poursuite du rééquilibrage de l'espace public en faveur de la marche, l'extension du dispositif « Paris respire », la facilitation des piétonnalisations des événementiels, l'amélioration de la signalétique des rues parisiennes, la reprise du confort des arrêts de bus, l'apaisement de la circulation motorisée, etc.

Beaucoup de ces mesures de ce plan piéton sont les bienvenues, sous réserve bien sûr des modalités pratiques de mise en œuvre. Toutefois, sa base juridique du Code de la rue adopté par le Conseil de Paris le 6 juillet dernier reste très largement au milieu du gué.

Pourquoi ? Parce qu'il manque toujours une volonté politique pour renforcer la police municipale et donner la priorité aux sanctions afin de faire respecter le Code de la route. Ce Code de la rue est en effet une simple charte de bonne conduite recyclant sans oublier de les adoucir au passage les règles de base du Code de la route pour l'utilisation des voies publiques par les piétons, les cyclistes, les deux roues, les automobilistes, etc.

Certes, moi aussi j'appelle de longue date à mener des campagnes de responsabilisation des cyclistes vis-à-vis des piétons, mais pas seulement. Ma conviction est qu'il n'y aura pas de pacification durable du chaos dans l'espace public parisien tant qu'il n'existera pas la volonté politique de renforcer rapidement la police municipale qui fait déjà le maximum avec ses petits moyens, pour enfin donner la priorité aux sanctions du non-respect des dispositions du Code de la route. Là, comme ailleurs, c'est un sursaut d'autorité qu'il nous faut. N'oublions pas les vertus préventives de la répression afin de prévenir certains usages inacceptables trop souvent faits des « mobilités douces ».

Deux ans après sa mise en place, la Ville de Paris peine à recruter et fidéliser sa police municipale, laquelle compte à peine 1100 agents assermentés sur un objectif à atteindre de 3400.

Ceci étant, relevons un bon point : engagement pris de supprimer les pistes cyclables sur les trottoirs d'ici 2030. Compte tenu de ce qui précède et en dépit de ces réserves, je voterai pour le plan piéton. C'est une première étape, certes incomplète, mais qui va dans le bon sens. Il faut maintenant aller beaucoup plus loin.

Mme d'HAUTESERRE

Le premier des problèmes, c'est déjà d'éduquer les gens. Il y a un tel incivisme! Si vous voyagez dans d'autres pays européens, vous verrez que cela ne se passe pas du tout de cette façon! Il y a le respect des codes. Effectivement, nous pourrions demander à l'État, à la Ville, aux collectivités d'embaucher des policiers supplémentaires et des agents, mais franchement, est-ce que nos concitoyens ont conscience de cet irrespect? Certes, c'est bien de vouloir embaucher mais encore faut-il que les agents soient prêts à accepter de courir après les délinquants, se faire cracher dessus, se faire insulter à longueur de temps.

Oui, il faut que chacun respecte déjà les règles. Il y a deux heures, il y a eu un accident au rond-point des Champs-Élysées. Une voiture a percuté une trottinette. C'est un exemple, et nous en avons quotidiennement, entre les personnes âgées qui se font bousculer ou percuter par les vélos sur les trottoirs... Quand les touristes viennent en France, ils sont surpris par ces comportements de sauvages. On ne respecte rien! Je ne suis pas au gouvernement mais il faut être plus ferme avec les voyous, il y a trop de laxisme.

C'est ce que beaucoup de personnes nous reprochent. Ces individus qui ne respectent pas les codes jouissent d'une impunité. On peut renverser une personne âgée sans être inquiété ou puni. C'est le problème de base, il faut impérativement faire respecter les règles.

La délibération 2023 DVD 120 est adoptée. Mme SEGOND s'abstient.

28°/V08 2023 20

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent d'urgence la lutte contre les salons de massage dissimulant des activités de prostitution

Mme LÉCUYER

Les salons de massage dissimulant des activités de prostitution se multiplient à Paris depuis plusieurs années, y compris dans le 8^e arrondissement.

La capitale comptait 371 «salons» de ce type en septembre 2023.

8^e arrondissement est concerné avec des établissements installés notamment rue Clapeyron, rue de Moscou, rue de Courcelles, rue de Rome ou encore boulevard Malesherbes.

Cette situation pose de graves problèmes locaux, d'abord un problème d'illégalité, ensuite un problème de nuisances pour les riverains avec des troubles divers, à la fois de voisinage et à l'ordre public.

Depuis 10 ans, en dépit de l'intensification de la lutte, environ la moitié des salons de massage ayant pignon sur rue à Paris dissimule toujours de la prostitution.

L'une des difficultés de la lutte est de nature juridique, les pouvoirs publics doivent souvent employer des subterfuges juridiques, tels que l'infraction de «travail dissimulé» pour pouvoir intervenir.

Ce statu quo n'est pas satisfaisant, c'est pourquoi je vous propose de porter ce vœu en Conseil de Paris, que la Maire de Paris et la Préfecture de police de Paris renforcent d'urgence et conjointement la lutte contre les salons de massage dissimulant des activités de prostitution :

- en faisant agréer les salons de massage de la capitale par la Fédération française de massages (FFMBE), avec un cadre déontologique excluant notamment toute pratique sexuelle;

- en durcissant les règles d'instruction de la demande d'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP) et en la rejetant dès qu'un doute raisonnable subsiste sur l'activité qui y sera réellement pratiquée;
- en multipliant les visites de contrôle pour vérifier si les règles sont respectées, avec l'ambition de visiter chaque salon au moins une fois par an.

J'avais déjà formulé un vœu il y a quelques années en Conseil. Beaucoup de salons de massage avaient ouvert, notamment dans le quartier Europe. Beaucoup de familles du 8^e arrondissement se sont alertées de voir des flyers distribués plusieurs fois par semaine sur des parebrises de voiture faisant la promotion d'un salon de massage en particulier, avec un visuel laissant entendre qu'il y avait de la prostitution ou en tout cas de très jeunes masseuses dans ce salon.

Je vous remercie de porter le sujet.

M. BALADI

Nous prenons bien évidemment en compte tous les signalements des riverains à ce sujet. Aujourd'hui, dans le 8^e arrondissement, et selon l'association ZéroMatcho qui a recensé des salons de massage, nous en aurions 13 dissimulant de la prostitution. Ce chiffre date d'octobre dernier sur les 374 suspectés dans la capitale, soit 3 % des salons de massage.

Le 8^e arrondissement n'est donc pas le plus touché, toutefois il est primordial de lutter contre cette activité dissimulée.

Notons aussi que depuis 2014, nous observons une baisse de 31 % des salons de massage dans le 8^e arrondissement avec deux fermetures obtenues par notre action. Je pense notamment au salon de massage qui était situé près de l'école de la rue Monceau, en 2018, mais aussi au salon de massage de la rue de Saint-Petersbourg. Il faut aussi bien noter que l'action doit être faite par tous, y compris les propriétaires de foncier qui louent à ces personnes-là.

Toutes les opérations de communication, je pense notamment aux flyers retrouvés sur les parebrises dont nous avons aussi été alertés pour le salon situé rue de Rome, ont été signalés au commissariat pour qu'une enquête soit menée. Une opération est coordonnée entre la police, l'Inspection du travail, l'URSSAF, les services fiscaux, la DGCCRS, qui va être menée après une première visite des policiers. Cela n'a rien révélé d'illicite pour l'instant. Nous sommes sur le qui-vive en lien avec tous ces services.

Comme le reconnaît la Fédération française des massages et de bien-être, les maires ont peu de prérogatives dans ce domaine. Il faudrait faire évoluer la loi, sans rajouter des contraintes, puisque nous en avons déjà beaucoup dans notre pays. Ce sujet demeure très important.

Votre vœu propose de refuser a priori les autorisations établissement recevant du public si un doute subsiste sur la réelle activité de l'établissement, ce qui n'est pas possible d'un point de vue juridique. Quant aux visites systématiques de contrôle chaque année, ce n'est aujourd'hui clairement pas la priorité. La priorité de la police nationale, c'est la violence faite aux personnes, puis la violence faite aux biens. Si des effectifs sont disponibles, ce sujet apparaîtrait en troisième ou quatrième priorité.

Enfin restent deux points à aborder en conclusion. Ce qui est très important aujourd'hui, c'est la prostitution qu'on ne voit pas, c'est la prostitution sur Internet. Notamment des sites Internet, Airbnb, etc. qui nécessitent de sensibiliser les uns et les autres.

Je rappelle en outre que la semaine dernière s'est tenue une réunion en présence de Jeanne d'HAUTESERRE et de Delphine MALACHARD DES REYSSIERS en lien avec la MPCE du commissariat du 8^e arrondissement concernant les adolescents et la prostitution pour les éventuels mineurs. Sachez par ailleurs que ce n'était pas le cas rue de Rome.

Mme d'HAUTESERRE

Je vais répondre concernant les flyers qui nous ont été signalés par les automobilistes. Nous avons alerté de suite Mme la Commissaire qui a envoyé des policiers pour vérifier. Il s'avère que les photos représentent de jeunes filles magnifiques, alors que dans le salon, ce sont des masseuses d'un certain âge...

M. HESSE

Âgées... décevantes... (rire de l'assemblée)

Mme d'HAUTESERRE

Un monsieur est venu en mairie. Après avoir vu le flyer, il a voulu rencontrer les jeunes filles dans ce salon de massage. Mécontent, il a demandé à l'accueil de la mairie le remboursement de la prestation. En effet les jeunes filles du flyer ne correspondaient pas aux masseuses du salon. Il a fallu lui expliquer que nous n'avons rien à rembourser. Il est toutefois resté une demi-heure à insister. Les policiers se sont en effet déplacés, aucune jeune femme n'était en activité.

Mme LÉCUYER

Un autre salon de massage suscite de l'inquiétude, c'est celui situé en haut du boulevard Malesherbes.

Mme d'HAUTESERRE

Il faudrait inciter les propriétaires des bâtiments à ne pas louer, mais nous n'avons pas la main sur la propriété privée. Vu la réponse de Vincent BALADI, je vous demande de retirer votre vœu, et puisque vous ne le voulez pas, nous allons voter contre.

Le vœu V08 2023 20 est rejeté à la majorité. Mme LÉCUYER vote pour.

29°/V08 2023 21

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie de Paris corrige les externalités négatives, pour la rue de Liège et son carrefour, du nouveau plan de circulation du quartier Europe

Mme LÉCUYER

Le plan de circulation du quartier Europe a fait l'objet de nombreuses modifications ces trois dernières années dans le cadre de la démarche municipale « Embellir votre quartier » lancée en 2021, avec une « vélorue » rue d'Amsterdam et toutes ses conséquences aux multiples rebondissements.

La réalisation de ces aménagements se traduit désormais par un véritable « gymkhana » et de nombreux embouteillages, tout particulièrement au niveau de la rue de Liège, depuis la place de l'Europe et jusqu'à son carrefour avec les rues d'Amsterdam et de Moscou.

Ces embouteillages vont jusqu'à figer la circulation au point d'immobiliser les véhicules des services de secours et de sécurité, alors même qu'une clinique privée est établie au n° 5 rue de Turin.

L'aménagement définitif de la rue de Clichy au printemps 2024, avec notamment l'élargissement des trottoirs et la création d'une bande cyclable ne va probablement pas contribuer à fluidifier la circulation dans le quartier Europe et en particulier dans la rue de Liège.

C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui que nous demandions tous ensemble à la Mairie de Paris de corriger très rapidement ces externalités négatives pour la rue de Liège et son carrefour du nouveau plan de circulation du quartier Europe parce que les riverains sont à bout.

M. BARTHELÉMY

C'est un sujet que vous avez déjà évoqué à plusieurs reprises et auquel nous avons déjà répondu. Pour vous rassurer, la Mairie du 8^e arrondissement, Mme la Maire en particulier, travaille à résoudre ce problème de la circulation consécutive rue de Liège. Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures.

Par exemple, comme proposé et validé au Conseil de quartier, nous allons fermer le barreau de la rue de Madrid entre la rue de Rome et la place de l'Europe dans les prochaines semaines pour diminuer le trafic entrant sur la place de l'Europe.

Néanmoins, comme nous l'avons déjà évoqué, la solution à trouver réside également dans une meilleure coordination à laquelle nous travaillons avec le 9^e arrondissement. En effet, les voitures qui cherchent à gagner la place de Clichy par la rue de Clichy ou à poursuivre dans la rue de Moncey pour atteindre la rue Blanche encombrant la rue de Liège. En l'occurrence, des travaux significatifs ont commencé rue de Clichy, donc il n'est plus possible de remonter par la rue de Clichy vers la place de Clichy.

Nous avons donc accueilli un nouveau chef de la STV Nord-Ouest qui doit initier le dialogue avec son homologue du 9^e arrondissement pour nous proposer des solutions.

Comme je le disais en propos liminaire : nous avons identifié le sujet, la Mairie du 8^e arrondissement et Mme la Maire en particulier y travaillent. Nous vous invitons donc à retirer ce vœu ou nous émettrons un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je le maintiens. Il y a un peu d'urgence sur ce sujet puisque cela fait trois ans que cela dure. Les habitants sont exaspérés.

Mme d'HAUTESERRE

M. BARTHELÉMY habite dans le quartier, il sait de quoi il parle. Il rencontre de nombreux habitants du quartier. Je vous rappelle que la majorité émet un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

C'était l'occasion pour moi de vous alerter.

Le vœu V08 2023 21 est rejeté à la majorité. Mme LÉCUYER vote pour.

30°/Q08 2023 08

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'inversion du sens de la circulation sur le tronçon de la rue de Monceau entre les rues de Téhéran et de Vézelay

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

Mme LÉCUYER

Il s'agit de la rue de Monceau et de l'inversion du sens de circulation mis en œuvre il y a quelques semaines. Les riverains se posent des questions. Pour affiner ce sujet, il me reste quelques questions.

D'abord sur le caractère définitif ou provisoire de cet aménagement, mais j'ai compris en conseil de quartier que c'était définitif. Vous me direz si j'ai bien compris.

Sur le site Internet de la Mairie du 8^e arrondissement, il y avait un petit quiproquo ou en tout cas un doute, puisque la durée des travaux était précisée comme « à partir du 23 octobre et pour une durée d'un an ». Qu'est-ce qui est censé durer un an ? Est-ce seulement l'inversion du sens de circulation ? De quels travaux s'agit-il ?

Une autre question porte sur les motifs réels de cet aménagement. Nous connaissons tous la volonté de la Ville de Paris d'empêcher la circulation de transit dans les quartiers. Nous sommes tous d'accord pour « apaiser » la circulation, pour reprendre un terme très hidaldesque. N'y avait-il pas d'autres voies et moyens d'y parvenir ?

Enfin, je voulais savoir s'il existait enfin une étude d'impact. Nous avons vu qu'aucune étude de ce genre n'avait été menée pour les rues aux écoles. Est-ce prévu pour ce projet-là ? J'imagine que vous allez me répondre par la négative. Une telle étude permettrait d'anticiper les différentes conséquences de cet aménagement, voir s'il y a quelques reports de circulation sur les rues adjacentes. Je reviens sur le fait que des habitants sont pour, d'autres sont contre.

J'ai juste besoin de précisions sur ce projet-là. J'en profite pour vous demander des précisions sur la fermeture de la rue de Miromesnil entre la rue de Naples et le boulevard Malesherbes. De quoi s'agit-il précisément ?

M. TILLOY

Comme vous le savez, l'actuelle Maire de Paris a été élue sur un programme portant la volonté de réduire la place de la voiture à Paris. Cette volonté se décline notamment en empêchant la circulation de transit au sein des quartiers et en reportant le trafic résiduel sur les axes principaux.

Dans le projet du quartier Monceau, le plan initial prévoyait de modifier trois rues :

- o mettre la rue de Lisbonne en sens unique de la place Rio de Janeiro à la rue Courcelles;
- o mettre la rue Alfred de Vigny en sens unique de l'avenue Hoche vers le boulevard de Courcelles;
- o inverser le sens de la rue de Monceau.

Cela aurait complètement atrophié ce quartier. Aussi avons-nous obtenu, à la suite d'échanges en conseil de quartier que seule la rue de Monceau soit inversée.

Le nouveau plan a été entériné en juin 2022 en conseil de quartier et il n'est pas prévu de le remettre en cause en effet.

La police municipale a été mobilisée pour expliquer ces nouvelles modalités de circulation. La section territoriale de la voirie a installé deux panneaux de sens interdit, une flèche obligeant à tourner à gauche rue de Vézelay ainsi qu'un panneau alertant d'un changement de sens de circulation.

Pourtant, quelques automobilistes continuaient d'aller tout droit. Un marquage au sol va être apposé. La végétalisation de la rue interviendra d'ici le printemps, dix arbres seront notamment plantés, après discussion avec l'ABF.

Quant au site Internet que j'ai consulté en préparant cette réponse, il ne mentionne pas de durée d'un an.

Mme LÉCUYER

Nous n'avons pas le même site Internet alors. Je parle du site de la Ville de Paris qui donne l'explication des travaux.

M. TILLOY

J'ai regardé sur le site de la mairie du 8^e arrondissement.

Mme KRIKORIAN

Si je puis me permettre : lors de l'annonce de la décision du conseil de quartier sur le choix d'inverser le sens de ces rues, plusieurs habitants étaient présents et se sont dits très satisfaits pour la sécurité de leurs enfants. Ils saluaient le fait qu'il n'y ait plus cette ligne droite rue Monceau. Vous dites que les habitants se plaignent alors que nous, factuellement, en plénière, quand nous avons annoncé la nouvelle, plusieurs habitants se sont dits contents, car ils étaient parents de jeunes enfants et qu'ils ne voulaient plus de cette ligne droite où les voitures roulaient assez vite.

Mme LÉCUYER

Vous ne m'avez pas écoutée, parce que ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit certains habitants sont pour, d'autres sont contre.

Mme KRIKORIAN

Vous avez quand même dit que beaucoup d'habitants...

Mme LÉCUYER

Je parle de ceux qui se sont manifestés en dehors du conseil de quartier. J'ai d'ailleurs assisté à ce conseil, il y avait quatre habitants !

M. TILLOY

Peu importe, je vous rappelle le début de ma réponse : la Maire de Paris a été élue sur un programme de réduction de la voiture à Paris. Ce plan est la déclinaison de ce programme.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous me répondre sur l'étude d'impact ?

M. TILLOY

Pour la même raison, l'objectif de ce plan n'est pas de canaliser la circulation ailleurs, mais de la réduire. Une étude d'impact n'a pas de sens au vu de la finalité du projet.

Mme LÉCUYER

La mairie ne pourrait-elle pas demander une étude d'impact ?

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr que nous pouvons le demander.

M. BALADI

Vous l'avez dit vous-même, Madame LÉCUYER, c'était en 2019, le problème demeure entier faute d'action, lorsque vous parliez de la rue de Monceau, notamment autour des rues de Miromesnil et de Monceau. Vous posez la même question. Vous avez même parlé de zones à 20 km/h et de limitation de la circulation. Cela figure dans le compte rendu du Conseil d'arrondissement.

Concrètement, qu'auriez-vous fait? Vous dites, et c'est très important, que les familles doivent être sécurisées et que les piétons et les enfants doivent être sécurisés au moment où ils traversent, et d'un autre côté, sitôt que nous touchons à une rue, vous essayez de trouver des moyens pour bloquer tout changement. Comprenez-nous! il y a urgence d'agir pour les riverains, et de l'autre côté, il y a un blocage systématique. Nous sommes obligés de consulter, cela a fait l'objet de deux ou trois réunions en conseil de quartier comme l'évoquait André TILLOY. Mme la Maire a pris cette décision.

Nous avons aussi des retours des riverains. Les riverains immédiats se disent satisfaits, quand les autres riverains du 8^e arrondissement sont plus nuancés. Nous l'avons constaté, nous avons vu les impacts, mais sachez que la sécurité des piétons, de nos enfants, des familles et des personnes âgées sera toujours la priorité.

Mme LÉCUYER

J'étais intervenue sur la partie supérieure de la rue de Monceau, c'est-à-dire angle Miromesnil — rue de Monceau.

M. BALADI

Dans votre intervention, vous évoquez la fermeture de la rue de Miromesnil.

Mme LÉCUYER

Vous n'avez pas compris ma question.

Mme d'HAUTESERRE

C'est une copie de son intervention de 2019.

Mme LÉCUYER

Pas du tout, Madame la Maire, ce n'est pas le même sujet. Je pose la question de savoir si cela va être définitif. Je voudrais savoir si ce petit tronçon qui vient d'être fermé l'est de manière provisoire.

Mme d'HAUTESERRE

C'est fermé pour les travaux de création du refuge et pour limiter la vitesse des véhicules qui descendent la rue de Miromesnil. Comme vous le savez, nous avons eu un accident dans le 8^e arrondissement, une jeune touriste ukrainienne est morte, écrasée alors qu'elle traversait l'avenue de Wagram, percutée par un taxi. Elle est morte sur le coup.

Nous essayons de faire des refuges sur les axes qui accueillent beaucoup de circulation. Comme vous le savez, le boulevard Malesherbes est sous compétence du préfet de police. C'est lui qui a donné l'autorisation de la piste cyclable et c'est lui qui a demandé que nous sécurisons l'axe.

Vous êtes intervenue à plusieurs reprises en évoquant l'inquiétude des familles qui souhaitent qu'on limite les vitesses à 20 ou 30 km/h. Nous faisons le nécessaire, et maintenant, vous me dites que les habitants ne sont pas contents.

Mme LÉCUYER

De quoi me parlez-vous, Madame la Maire?

Mme d'HAUTESERRE

Nous parlons de sécuriser l'espace public où des voitures roulent très vite. Ce qui est le cas de ce carrefour entre la rue de Miromesnil et le boulevard Malesherbes.

Mme LÉCUYER

Ma question visait simplement à éclaircir ce qui se passe parce que des habitants se demandent ce dont il s'agit.

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit d'installer un refuge et de réduire la largeur de la rue. En venant ici, je pense que vous avez vu que tout le boulevard Malesherbes est en travaux.

Pour terminer ce conseil, je souhaite vous faire part du départ de Pierre BARBERI, notre Directeur Général des Services. Il nous quitte pour intégrer l'Hôtel de Ville la semaine prochaine, avec un nouveau poste et une nouvelle responsabilité. Il va se retrouver au service de la formation de la DDCT. Nous lui souhaitons le meilleur et une bonne continuation.

Nous le remercions de nous avoir accompagnés pendant quatre ans. Il a pris ses fonctions en février 2019. Il est jeune et a envie de connaître d'autres expériences. Je lui avais donné la possibilité d'exercer ce poste de DGS. Je pense qu'il en garde un excellent souvenir au sein d'une mairie hyper dynamique et je vous assure qu'il n'a pas chômé pendant quatre ans avec notamment les grèves nationales, les gilets jaunes, le centre de vaccination qu'il a mis en place. Merci, Pierre, pour tout ce que vous avez fait.

Applaudissements.

Mme d'HAUTESERRE

Nous aurons l'occasion de le revoir au Conseil de Paris.

Pierre BARBERI

Un grand merci, Madame la Maire, c'était un grand honneur de servir la Mairie du 8^e arrondissement pendant toutes ces années.

Mme d'HAUTESERRE

Merci beaucoup.

Passez tous de bonnes fêtes de Noël. Pour le réveillon, comme chaque année, nous serons sur les Champs-Élysées pour les illuminations avec un spectacle pyrotechnique dont la thématique porte sur les Jeux olympiques. Il y aura des projections sur l'Arc de Triomphe.

Le prochain Conseil se tiendra le lundi 22 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21 h 08.



Jeanne d'HAUTESERRE

